

l'Europe
s'engage
en Lorraine

Comité de Suivi des programmes
européens en Lorraine 2014-2020
Jeudi 5 mars 2015, à 14h30
A Metz

Compte-rendu



UNION EUROPÉENNE



La Région
Lorraine

Compte-rendu du premier Comité de Suivi des programmes européens en Lorraine 2014-2020 Metz, le jeudi 05 mars 2015

LISTE DES PARTICIPANTS :

Organisme	Représentants
Conseil Régional de Lorraine	ADAM Julie
DIRECCTE Lorraine –FSE	BALSON Valérie
FRSEA	BARDEN Luc
Commission Européenne – DG Emploi et Affaires sociales	BEAUCHAMP Pascale
Fédération des Entreprises d’insertion Lorraine	BEGE Valérie
Commission Européenne – DG Regio	BERNARD BRUNET Patrick
CRISTEEL	CAMPS Marine
Chambre Régional des Métiers et de l’Artisanat en Lorraine	CANTON Erina
CEN LORRAINE	CARRADOT Stéphanie
CFE-CGC LORRAINE	CAYLA Olivier
Parlement Européen et CRL	CAZIN Airy
ARELOR HLM	CECCATO Franck
Conseil Régional de Lorraine	CHANAL Marie
Communauté de Communes du Bassin de Pompey	COLIN Samuel
Conseil Régional de Lorraine	CONRAUD Mélanie
Université de Lorraine	COQUELET ANDRE Caroline
CEN Lorraine	CORSYN Véronique
CRD EURES Lorraine	CROISILLE Catherine
Conseil Régional de Lorraine	DEFRENE Dominique
Conseil Régional de Lorraine	DEKIOUK Nathalie
Communauté d’Agglo d’Epinal	DELASSAUX Carine
Conseil Régional de Lorraine	DENIS Laurent
Conseil Régional de Lorraine	DETHOREY Emilie

Conseil Régional de Lorraine	DIOP Holla
Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse	DOMMANGE Benjamin
Conseil Régional de Lorraine	DOR Clémence
Région Alsace	DREANO-GOTTARDINI Muriel
Conseil Régional de Lorraine	DREYER Karine
DG MEDEF 54	DUBOIS Jean-René
DREAL Lorraine	ESTIENNE Dominique
DRAAF Lorraine	FABBRI Benoît
Pays du Lunévillois	FERRY Guillaume
AGIL	FLORENTIN Jacques
DGEFP	FOUQUERNIE Daniel
METZ METROPOLE	FRANCHETTO Gilles
FROTSI Lorraine	FRANCOIS Bernard
Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville	FRAYARD Christelle
Conseil Régional de Lorraine	GENG Aurélien
Commission Européenne – DG Agri	GASSOT Hanane
Parc naturel régional de Lorraine	GIRAULT Sophie
Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France	GORIUS Aurélien
DIRECCTE LORRAINE SERVICE FSE	GRELIER Sylvain
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FORBACH	GUL Nejla
Conseil Régional de Lorraine	HECKLER Guillaume
METZ METROPOLE	HENNEQUIN Emmanuel

Université de Lorraine	HERMADINQUER Menka
Conseil Régional de Lorraine	HERNAIRE Benjamin
Conseil Régional de Lorraine	HOFMANN Maryline
Conseil Régional de Lorraine	HORVAT Valérie
DIRECCTE Cellule FSE	HOST Christine
UR COFOR DE LORRAINE	HUMBERT Jean-Claude
URIOPSS Lorraine	HUSELSTEIN Jonathan
VIVEA	JEUDY Olivia
Sillon Lorrain	KORMANN Cécile
Carrefour des pays lorrains	LALIGANT Laetitia
Préfecture – SGAR	LEBLANC Christophe
URIOPSS Lorraine	LECONTE Nathalie
DRAAF Lorraine	LEDOUX Hervé
AGIL	LEFEVRE Mathieu
Centre Régional de la Propriété Forestière	LEFEUVRE Alain
Office National des Forêts	LEMAIRE Arlette
Parc naturel régional des Ballons des Vosges	LHEUREUX Christine
Conseil Régional de Lorraine – Vice-Président	LIOUVILLE Jean-Pierre
Conseil Général de la Moselle	MACLOT Anne-Laure
INRA	MARTINEZ Christine
Conseil Régional de Lorraine	MEGUIN Maryse
Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville	MIZZON Jean-Marie

Conseil Régional de Lorraine	MONCELLE Laurent
Conseil Régional de Lorraine	OMHOVERE Catherine
MEDEF Moselle	PACARY Gérard
Conseil Régional de Lorraine	PARISOT Olivier
AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	PELLERIN Bruno
DAREIC Académie Nancy-Metz	PIRLOT Elisabeth
DIRECCTE Lorraine	PIZZARDO Karine
Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation Terres de Lorraine	POIRSON Sophie
Communauté de Communes du Bassin de Pompey	PRIOU Caroline
Conseil Régional de Lorraine	RAMM Michel
CGET – Commissariat Aménagement du Massif des Vosges	REBECHÉ Sandrine
Chambre d'agriculture	RENOUARD Gérard
Conseil Régional de Lorraine	RISTAGNO Carmela
Conseil Régional de Lorraine	ROUX Mikaël
FRSEA Lorraine	ROUYER Laurent
DREAL Lorraine	SCHOUMACKER Philippe
Conseil Régional de Lorraine	SCHUTZ Emilie
Université de Lorraine	SEGUIER Marie-Amélie
GAL du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines	SIDOT Estelle
CCI LORRAINE	SIMON Bertrand
AGROPARISTECH	SIMON Anne-Sophie
CRD EURES Lorraine	SLILA Nadia

Association des Maire des Vosges	SPEISSMANN Stessy
CESE de Lorraine	STEPHAN Bernard
SGAR Lorraine	STRAEHLI François
Conseil Régional de Lorraine	SZYMKOWIAK Jenny
ASP	TISSIER Romain
Pays de Verdun	TRAMONTIN Jean-Philippe
Commission Européenne – DG Regio	TSIACALACIS Crissoula
UT de Meurthe et Moselle	TUOSTOWSKI Corinne
Conseil Régional de Lorraine	VARGAS Nathalie
CG88	VARIS Katy
CFE-CGC Lorraine	VEBER Jean-Marie
Business France (Ex Ubifrance)	VELON Bertrand
Cellule FSE DIRECCTE LORRAINE	VERBEKE Valérie
DIRECCTE Lorraine	VERGES Valérie
Permanence Parlementaire d'Edouard MARTIN	VOGEL Bénédicte
Commission européenne – DG Agri	RASMUSSEN Carsten
CRAL	VOINSON Philippe
SNCF	WALLERICH Didier
Conseil Régional de Lorraine	WENTZO Anne- Camille
Ville de Metz	WILSIUS Raphaële

LISTE DES STRUCTURES ET PERSONNES EXCUSEES :

Organisme	Représentants
GIPEBLOR	Aude BARLIER, Déléguée Générale
GAL Ouest Vosgien	Jean-Luc COUSOT, Président
Communauté de Communes de Saint Dié	Bruno DIDIER, DGS
Association des Maires Ruraux des Vosges	Michel FOURNIER, Président
Communauté d'Agglomération du Grand Verdun	Samuel HAZARD, Président
Ville d'Epinal et Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal	Michel HEINRICH, Député-Maire
CCI Lorraine	Martine KLATT, Directrice
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt	Marc LONGHI
GAL Ouest Vosgien	Paul MALIK
Députée européenne	Nadine MORANO
CDT Meuse	Joël NOGIER Directeur
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine	Jean-Luc PELLETIER
Confédération Paysanne de Lorraine	Romain BALANDIER
Députée européenne	Nathalie GRIESBECK
Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social	François REBSAMEN
CAP Entreprendre	Emmanuelle BEYER
Conseil Général de la Moselle	Michel SAINT-PE
Conseil Régional de Lorraine	Anne SCHMITT

INTRODUCTION

Jean-Pierre LIOUVILLE, Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine, ouvre la séance de cette première réunion du comité de suivi des programmes européens en Lorraine 2014-2020. Il remercie les participants, ainsi que les services de la Commission européenne pour leur présence.

Tout en accueillant M. LEBLANC, qui représente M. le Préfet, M. LIOUVILLE rappelle que, dans la continuité du travail effectué pendant la période 2007-2013, les comités de suivi seront coprésidés par la Région et l'Etat. Il s'agit là d'une volonté d'une véritable gestion partagée entre l'Etat et le Conseil Régional en matière de fonds européens, tel que réaffirmée par le Président du Conseil Régional. Il y aura par ailleurs une corrélation forte entre les fonds attribués dans le cadre du CPER et ceux accordés au titre des programmes européens régionaux.

Christophe LEBLANC, Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Régionales prie les membres du comité de suivi de bien vouloir excuser M. le Préfet et remercie M. LIOUVILLE pour son accueil et cette marque de confiance. Il indique que ce comité de suivi marque le début d'une nouvelle ère, dans laquelle la Région assume désormais la gestion des fonds structurels. Il rappelle que l'Etat restera présent pendant cette nouvelle période de programmation, en assumant différents rôles. Il s'agira d'un rôle de suivi, d'un rôle de conseil aux porteurs de projet, mais aussi d'un rôle de mise en œuvre dans le cadre du volet déconcentré du Programme National FSE. Enfin, l'Etat conserve la charge de la

clôture de la programmation 2007-2013, qui nécessite une collaboration avec les services de la Région.

RETOUR SUR LA PROGRAMMATION 2007-2013

>> Cf. *Annexe – support de présentation (pages 5 à 20)*

Téléchargeable, à l'adresse suivante :

<http://www.europe-en-lorraine.eu/espace-telechargement/suivi-des-programmes/>

Les services de l'Etat, représentés par **François STRAEHLI** (SGAR), **Sébastien GALLAND** (DIRECCTE) et **Benoît FABBRI** (DRAAF) proposent une présentation des principaux chiffres clés de la programmation précédente concernant le FEDER et le FSE (Programme Opérationnel Lorraine Objectif Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013) et le FEADER (Programme de Développement Rural hexagonal en Lorraine 2007-2013).

LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION

1. Rôle du Comité de suivi et adoption du règlement intérieur

>> Cf. *Annexe – support de présentation (pages 21 à 23)*

Avant d'examiner le règlement intérieur, **Laurent MONCELLE** (Directeur du Pôle Europe) rappelle le rôle du comité de suivi. Sa composition et son mode de fonctionnement sont encadrés par les règles communautaires (règlement 1303/2013). Son rôle principal consiste à examiner le programme « *sous l'angle de son exécution et des progrès réalisés pour atteindre ses objectifs* ».

Il indique que la Région, en tant qu'autorité de gestion, propose des pistes d'amélioration, afin de rendre les réunions de cette instance, très formelle, davantage attractives. Cela passera par la valorisation de réalisations concrètes, mais aussi par la délocalisation régulière des comités de suivi sur des sites ou territoires financés par les programmes européens, à l'image de ce que l'Etat avait proposé en 2012 dans le Massif des Vosges.

Le règlement intérieur traduit le mode de fonctionnement du comité de suivi, conformément à ce que prévoient les textes européens.

Nathalie DEKIOUK (Directrice du secteur FEDER-FSE) présente le règlement intérieur. Elle précise qu'à la demande de la Commission européenne, des modifications mineures ont été apportées au règlement intérieur tel qu'il était proposé aux membres du comité de suivi.

Les points suivants seront ajoutés :

- Le comité de suivi est informé des éventuelles suites données à des procédures de contrôle.
- La procédure de consultation écrite des membres du comité de suivi est exceptionnelle. Les décisions de grande importance ne seront pas prises dans ce cadre.
- Tous les documents liés aux réunions du comité de suivi (documents soumis à l'approbation, compte-rendu etc.) seront disponibles sur le site : www.europe-en-lorraine.eu.
- L'utilisation de l'assistance technique pour les comités de suivi doit être précisée.
- La gestion des conflits d'intérêts par les membres du comité de suivi doit également être indiquée.

Pascale BEAUCHAMP (Commission européenne – DG Emploi) demande à ce que le règlement explicite la compétence du comité de suivi pour le suivi des programmes de la période 2007-2013 (par exemple : approbation des documents liés à la clôture 2007-2013).

Nathalie DEKIOUK précise que le comité de suivi 2014-2020 ne peut se substituer au comité de suivi 2007-2013. En effet, leur composition n'étant pas la même, il serait difficile de laisser le nouveau comité de suivi se prononcer sur le suivi des programmes 2007-2013. En revanche, la parole sera donnée aux services de l'Etat, lorsqu'ils souhaiteront intervenir.

Véronique CORSYN (Conservatoire naturel de Lorraine) demande des précisions quant à la composition du comité de suivi et aux modalités de vote.

Carsten RASMUSSEN (Commission européenne – DG Regio) indique que les décisions au sein du comité de suivi doivent se prendre de préférence par consensus. Compte-tenu du pouvoir de décision limité du comité de suivi, la Commission européenne recommande de ne pas faire de référence dans le règlement du comité de suivi à un régime de vote.

Concernant l'extension du comité de suivi 2014-2020 aux champs d'intervention du comité de suivi 2007-2013, il propose que les membres de deux comités de suivi soient convoqués concomitamment à une réunion des deux comités de suivi, qui serait, dans une première partie consacrée à la programmation 2007-2013, puis dans une seconde à la programmation 2014-2020.

Daniel FONQUERNIE (DGEFP) ajoute que les règlements communautaires permettent que le comité de suivi puisse réunir en un seul lieu, à la fois les membres du comité de suivi 2007-2013 et ceux du comité de suivi 2014-2020, dans un souci de coordination entre les programmes.

Jean-Pierre LIOUVILLE ajoute que le Conseil Régional, en tant qu'autorité de gestion, souhaite travailler dans un esprit de consensus, comme c'était le cas entre 2007 et 2013 et privilégier les discussions avec le partenariat, qui pourront avoir lieu en amont, lorsqu'il y a des points litigieux. Il prend également bonne note des propositions de la Commission européenne et de la DGEFP concernant la coordination des comités de suivi 2007-2013 et 2014-2020.

Nathalie DEKIOUK précise que la liste des membres du comité de suivi a été publiée sur le site www.europe-en-lorraine.eu.

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du comité de suivi, le règlement intérieur, tel qu'il a été présenté et amendé, suite aux remarques de la Commission européenne, est approuvé. Une version consolidée des corrections demandées par la Commission sera présentée aux membres du comité lors de la prochaine session.

2. Programmation 2014-2020

a. Coordination régionale

>> Cf. *Annexe – support de présentation (page 24)*

Suite au point précédent, **Laurent MONCELLE** ajoute que le comité de suivi 2014-2020 est un outil de coordination entre les programmes européens régionaux. En France, la gouvernance des programmes pour la période 2014-2020 a évolué. En Lorraine, plusieurs programmes cohabitent ensemble : le PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges, le PDRR FEADER et le volet déconcentré du PON FSE. La coordination des différents programmes et leurs instances sera assurée par les autorités de gestion, au travers de différents comités :

- Le Comité Régional de Pré Programmation FEDER-FSE (CRPP)
- Le Comité Régional de Programmation FEADER (CRP)
- Le Comité de Suivi (CS)
- Le comité de coordination FSE

b. Présentation du PON FSE

Diffusion d'une vidéo réalisée par le CGET « Agir avec le Programme Opérationnel National FSE ».

>> Cf. Annexe – support de présentation (pages 26 à 35)

Sébastien GALLAND présente le contenu et les grandes orientations du PON FSE, ainsi que la maquette financière lorraine. Il précise que le seuil minimal d'intervention du FSE est fixé à 25 000 € dans le cadre des opérations financées par le PON FSE et gérées par la DIRECCTE.

Il précise également que 4 dossiers de subvention globale ont été déposés (Association AGIL dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général de la Meurthe et Moselle, Conseil Général de la Meuse et Conseil Général de la Moselle). Ils seront examinés lors du comité technique de programmation du 9 mars 2015.

c. Articulation entre les programmes européens en Lorraine

>> Cf. Annexe – support de présentation (pages 36 à 38)

Laurent MONCELLE expose les lignes de partage entre les différents programmes européens régionaux (PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges, PDRR FEADER et volet déconcentré du PON FSE). Cette articulation vise à être la plus claire possible pour les bénéficiaires potentiels :

- Articulation PO FEDER-FSE / PON FSE : un accord entre l'Etat et la Région Lorraine a été signé le 24 novembre 2014. Les lignes de partage concernent le décrochage scolaire, la création/reprise d'activités, la formation des salariés et la Politique de la Ville.
- Articulation PO FEDER-FSE/PDRR FEADER : les lignes de partage concernent 3 thématiques. Il s'agit de la méthanisation, les TIC et Natura 2000.
- Articulation PO FEDER-FSE / PDRR FEADER / PON FSE : en matière de formation, c'est le type de public qui déterminera l'intervention du programme concerné.

3. L'actualité du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges

a. Rappel de l'architecture du programme

>> Cf. Annexe – support de présentation

Nathalie DEKIOUK présente l'architecture globale du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges et rappelle les montants prévisionnels de la maquette financière. Elle renvoie vers le site Internet www.europe-en-lorraine.eu pour le détail des dispositifs.

b. Méthode et critères de sélection des opérations FEDER-FSE

Nathalie DEKIOUK présente la méthode et les critères de sélection des opérations FEDER-FSE, qui doivent être soumis à l'approbation du comité de suivi. La méthode et les critères de sélection ont été mis en ligne en téléchargement à partir du site : www.europe-en-lorraine.eu/espace-telechargement/suivi-des-programmes/.

Pour rappel, ces critères doivent être transparents et non discriminatoires. Cela signifie qu'un porteur de projet doit être informé des critères sur lesquels une opération peut être sélectionnée et obtenir un financement au titre des fonds européens.

Les critères proposés sont :

- L'éligibilité du dossier par rapport au programme (formalisé dans un rapport d'instruction)
- La cohérence avec la stratégie du programme
- Les principes directeurs de chaque dispositif
- Les critères territoriaux (modulation de l'aide en fonction de la typologie des territoires).

La Commission européenne a jugé que ces critères n'étaient pas assez sélectifs et restaient trop larges. Les critères doivent démontrer que le PO financera des projets de qualité.

Carsten RASMUSSEN précise que la Commission ne conteste pas la méthode choisie par l'autorité de gestion, mais les critères proposés doivent être précisés. Il considère qu'en l'état, l'autorité de gestion ne serait pas en capacité de justifier la sélection des projets retenus par rapport aux projets non retenus. Il faut envoyer des signaux plus clairs aux bénéficiaires. Il indique que les critères de sélection ne sont pas validés d'une manière figée. Ils doivent pouvoir être modifiés, d'une manière transparente, au fur et à mesure de la programmation, en cas d'évolution du contexte (Par exemple : trop de bénéficiaires potentiels sur certains dispositifs ou pas assez, en fonction des thématiques etc.).

La DG Regio ne s'oppose pas à la procédure de dépôt des demandes de subvention « au fil de l'eau », mais invite l'autorité de gestion à réfléchir à la méthode de l'appel à propositions, dans les cas où il faudrait mettre en « compétition » un grand nombre de bénéficiaires potentiels.

Elle prend également bonne note du fait que l'instruction des demandes de subvention s'effectue en conformité avec les propres règles régionales. Mais, le comité de suivi doit en être tenu informé.

La DG Regio fait une totale confiance au Conseil Régional et accepte que le comité de suivi valide cette proposition de méthode et critères de sélection pour les opérations FEDER-FSE, dans la mesure où ces derniers seront détaillés d'une manière plus précise et transparente lors d'une prochaine séance du comité de suivi.

Pascale BEAUCHAMP souhaite que des critères complémentaires pour les opérations FSE soient précisés.

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du comité de suivi, la méthode et les critères de sélection, tels qu'ils ont été présentés, sont validés à titre temporaire. Un nouveau document, avec des critères plus précis, sera de nouveau soumis aux membres du comité de suivi, lors de sa prochaine séance en juin prochain.

c. Autres points d'information

Nathalie DEKIOUK indique que deux autres points doivent faire l'objet d'une information obligatoire des membres du comité de suivi : les conditionnalités ex-ante et l'évaluation ex-ante des instruments financiers.

Au moment de la validation du PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges, une conditionnalité ex-ante n'était pas remplie. Il s'agit de la conditionnalité ex-ante relative au risque d'inondation. Le plan de gestion des risques d'inondation est en cours d'élaboration. Une consultation publique a été lancée et est accessible en ligne (voir lien suivant : <http://www.europe-en-lorraine.eu/consultation->

[publique-pgri/](#)). L'évaluation ex-ante et le plan de gestion devraient être adoptés avant le 22 décembre 2015, conformément à ce qui a été indiqué dans le programme.

Une évaluation ex ante, en vue du recours à des instruments financiers dans l'axe 2 du programme, est en cours. Cette évaluation, qui devrait être rendue fin avril, établira une stratégie d'investissement. L'évaluation ex ante et la stratégie d'investissement en matière d'instruments financiers seront présentés lors du prochain comité de suivi.

4. Etat d'avancement du PDRR FEADER Lorraine

a. Point sur le processus d'adoption du programme

>> Cf. Annexe – support de présentation (pages 44 et 45)

En introduction, **Laurent MONCELLE** propose un rappel quant aux modalités de mise en œuvre de l'année de transition en 2014.

Pour éviter une année blanche, des crédits 2014-2020 ont été engagés sur la base des critères réglementaires de la période 2007-2013, afin de financer certains dispositifs : les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), les indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN), l'installation des jeunes agriculteurs, les mesures de modernisation des exploitations agricoles et les dessertes agricoles. Près de 18 millions d'euros ont ainsi été programmés dans le cadre de ce régime transitoire, autorisé par la Commission européenne. Cet engagement, partagé par le partenariat, aura permis d'éviter une rupture entre les deux programmes.

Laurent DENIS (Directeur du secteur FEADER) présente l'architecture du futur Programme Régional de Développement Rural FEADER (PDRR). Doté d'une enveloppe de 329 millions d'euro, le programme est articulé sous forme de mesures, dont :

- 110 M€ sont cadrés au niveau national ;
- 108,8 M€ sont cadrés partiellement au niveau national ;
- 17 M€ sont fléchés sur la mise en œuvre du programme Leader en Lorraine ;
- 89,7 M€ sont affectés sur des mesures libres d'affectation au niveau régional.

Le processus d'adoption du PDRR FEADER est soumis au calendrier d'adoption du cadre national, qui définit les champs d'intervention des mesures suivantes : installation des jeunes agriculteurs, mesures agro environnementales et climatiques, pastoralisme et agriculture biologique. Le cadre national fait l'objet de négociations, depuis plusieurs mois, entre la Commission européenne et le Ministère de l'Agriculture. Le cadre national est stabilisé sur les MAEC, l'installation des jeunes agriculteurs, l'agriculture biologique et le pastoralisme. Un accord sur les ICHN aurait été trouvé et serait en cours de rédaction.

Hanane GASSOT (Commission européenne – DG Agri) précise que les derniers points de blocage concernent les ICHN. Les autres dispositifs, comme les MAEC et l'installation des jeunes agriculteurs sont stabilisés. Elle indique également que tant que le cadre national n'est pas stabilisé, aucun PDRR en France ne pourra être adopté.

Par ailleurs, le calendrier d'adoption du PDRR est également soumis au réexamen du cadre financier pluriannuel, qui doit permettre de reporter de 2014 aux années suivantes les engagements inutilisés des programmes non adoptés. L'adoption à l'unanimité du cadre financier pluriannuel est attendue pour le 20 mai. Le processus d'approbation du PDRR ne pourra donc intervenir qu'après cette date, sous réserve que le cadre national soit validé.

En attendant, la DG Agri et la Région Lorraine poursuivent leurs discussions sur le contenu des mesures, afin d'aboutir à une version « adoptable » du PDRR, dont la programmation pourrait démarrer, grâce à la lettre de confort ou conformité signée par la Commission européenne.

Luc BARBIER (FRSEA) fait part de son inquiétude par rapport au calendrier présenté. Il s'interroge sur la pertinence d'inviter les agriculteurs à s'engager vers les dispositifs du PDRR, notamment les MAEC, au regard des incertitudes actuelles. Il demande s'il existera une clause de désengagement, qui permettra aux agriculteurs de se retirer avant le versement des aides, si les mesures du PDRR adoptées étaient différentes de celles sur la base desquelles les agriculteurs se sont engagés ?

Hanane GASSOT indique qu'il est difficile de répondre à cette question. Pour les MAE, une fois le cadre national stabilisé, les agriculteurs peuvent s'engager avec une prise de risque minimale.

Laurent ROUYER (FRSEA) souhaite savoir vers quelle structure se tourner pour solutionner cette problématique d'incertitude ?

Hanane GASSOT indique que chacun des acteurs en présence (Commission européenne, Etat, Région) a sa part de responsabilité dans la situation actuelle et négocie pour obtenir un consensus acceptable par tous.

Laurent MONCELLE ajoute que la Région et les services de DRAAF travaillent ensemble depuis la fin de l'année 2014 pour lancer la campagne 2015 des MAEC. En Lorraine, la Région, l'Etat et les professionnels ont fait le choix de proposer des MAEC « zones intermédiaires », avec un cahier des charges modifié (plafond de 100 Unités Gros Bétail - UGB au lieu de 30, comme le recommande le cadre national). Ce risque a été pris collectivement, afin d'éviter une année blanche en matière de MAEC.

Par ailleurs, les MAEC « zones intermédiaires » font partie des priorités de négociation de la Région dans ses discussions avec la Commission européenne, après l'installation des jeunes agriculteurs. Les autres priorités concernent la modernisation des bâtiments d'élevage et LEADER.

Laurent DENIS précise que l'adoption du PDRR Lorraine est attendue pour la fin du premier semestre 2015.

Concernant la mise en œuvre du programme Leader, la Région Lorraine a lancé l'appel à candidatures le 14 décembre dernier. Les territoires, qui souhaitent candidater doivent le faire avant 12 juin 2015. La conclusion de la sélection devrait intervenir au plus tard au 30 septembre prochain.

b. Méthode et critères de sélection de la mesure 6 « installation des jeunes agriculteurs »

>> Cf. Annexe – support de présentation (pages 46 et 47)

Laurent DENIS présente la méthode et les critères de sélection de la mesure 6, qui doivent être soumis à l'approbation du comité de sélection.

La sélection a été définie au niveau national, à partir de quatre principes, déclinés en critères de sélection :

- le type de projet en lien avec nature de l'installation ;
- l'autonomie au regard des moyens de production des exploitations ;
- le revenu professionnel global dégagé en fin de prévisionnel d'exploitation ;

- le nombre de modulations sollicités.

Ces critères sont récapitulés dans un tableau général, qui donnera lieu à un seuil de notation. Le seuil minimal a été fixé à 300 points.

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du comité de suivi, la méthode et les critères de sélection, tels qu'ils ont été présentés, sont validés.

5. Aperçu de la stratégie de communication

>> Cf. *Annexe – support de présentation (pages 48 et 49)*

Emilie DETHOREY (Pôle Europe) présente les grandes orientations de la stratégie de communication pour la période 2014-2020, qui est en cours d'élaboration et qui sera soumise aux membres du comité de suivi, lors de sa séance de juin prochain. Cette stratégie s'accompagnera de plans d'actions annuels. Le parti pris de la stratégie est de proposer une approche multiprogrammes. La stratégie poursuit plusieurs objectifs :

- démystifier l'accès aux programmes européens et faciliter les démarches des porteurs de projets ;
- améliorer les synergies entre les programmes européens ;
- rendre concrète l'action de l'UE en région lorraine et assurer la transparence quant à l'utilisation des financements européens en région.

La stratégie de communication visera plusieurs types de public : les bénéficiaires potentiels (les porteurs de projet), les bénéficiaires et le grand public.

Dans les actions développées en 2015, nous pouvons citer :

- le lancement du nouveau portail sur les programmes européens en Lorraine
- l'organisation de réunions d'information délocalisées thématiques sur les programmes européens (recherche et innovation, en faveur du développement territorial)
- l'organisation du Joli Mois de l'Europe en Lorraine.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, Monsieur Jean-Pierre LIOUVILLE, Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine, lève la séance à 16h25.